

CABINET : Créé en janvier 1999, connu et reconnu sur la place pour son sérieux et son professionnalisme. Indépendant, nous n'entretenons aucune relation capitalistique ou commerciale significative avec nos partenaires ou fournisseurs de produits. Aucun établissement de crédit ou de paiement ne représente plus de 30% de notre chiffre d'affaires.

Nous ne détenons aucune participation dans aucune entreprise partenaire ou fournisseur (établissement de crédit ou de paiement, Cie d'assurance, société de gestion, promoteur ou fournisseur immobilier).

Nos atouts : Proximité, convivialité et confidentialité.

Équipe Patrimoine



Hervé
D.U Gestion de patrimoine
-Stratégies Globales



Julie
E/C Gestion de patrimoine
-Audit & stratégie patrimonial



Laurence
Investissements immobiliers
-neuf & ancien



Thierry
E/C Gestion de patrimoine
-Investissements financiers
-suivi portefeuilles financiers



Jean-Pierre
CGP Mandataire
Certifié CGPC



Magalie
-Back office invest financiers

Équipe Protection Sociale



Géraldine
E/C GSH Conseil - mandataire
-conseil en protection sociale
-protection retraite & santé
-régime salariale



Karine
Back office prévoyance - santé
-assurances emprunteurs



Jade
Back office

Titulaire de toutes les compétences et accréditations nécessaires :

- *Titulaire de toutes les compétences de patrimoine pour le conseil en investissements.
 - *Conseil en investissements financiers référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07001679, adhérent de la Chambre nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'autorité des Marchés Financiers. Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).
 - Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.
 - *Courtier en assurance de personnes inscrit sur le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) sous le n° 07001679, positionné en catégorie B. Selon l'article L520-1 II 1°, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements dont la liste peut être communiquée à la demande.
 - *Activité de démarchage bancaire et financier, convention avec : Pénial, interexpansion, Eres, Prado Epargne, Primonia, Financière de l'échiquier, Corum AM, Sofody, Finaveo, Selection 1818...
 - *Carte de transaction en immobilier N° CPI 6203 2016 000 006 757
- La société ne peut recevoir aucun fonds, espèce ou valeur.
- *Intermédiaire référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07001679, appartenant à la catégorie de courtier en opérations de banque et en service de paiement, (IOBSP) positionné en catégorie COBSP. Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription. Convention avec 4 établissements : Crédit Foncier, Crédit du Nord, CIC BNP.
 - *Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier, le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement
 - *Titulaire d'une assurance RC Professionnelle et d'une garantie financière pour toutes activités précitées :

DOCUMENT DE PRÉSENTATION &
D'ENTRÉE EN RELATION
REMIS LE1.....

NOM :

SIGNATURE :

Liste non exhaustive de nos partenaires :

Compagnies d'assurances :

AVIVA - CARDIF - ALLIANZ - AGEAS - CNP - MMA - SWISSLIFE -
GENERALI - AXA - UAF LIFE - VIE PLUS - NORTIA - PRIMONIAL

Institutions et associations de prévoyance :

APICIL - ALPTIS - AG2R LA MONDIALE - HUMANIS - CIPRÉS -
PREMAVALS - UNIM

Banque et institutions financières :

BNP PARIBAS - CREDIT DU NORD - CIC

Société de gestion SCPI :

CORUM AM - SOFIDY - PERIAL - LA FRANCAISE - PRIMONIAL

Société de gestion d'OPCVM

DNCA - CARMIGNAC GESTION - FIDELITY - CPR - BLACKROCK -
COMGEST - M&G INVESTMENTS - FRANKLIN TEMPLETON
INVESTMENTS - H2O ASSET MANAGEMENT - ODDO ASSET
MANAGEMENT - TOCQUEVILLE - LAZARD FRERES GESTION -
EDMOND DE ROTHSCHILD

Promoteurs et plate formes immobilières :

I SELECTION - I PLUS - COLOCATERE - GROUPE OCEANIC
PATRIMMONEUF - PERL - CERENICIMO - Edouard DENIS



CABINET INDÉPENDANT

Conseil en Gestion de Patrimoine & Conseil en Protection Sociale

162 Rte de St Omer 62280 St Martin Boulogne
03.21.10.40.40 - info@agora-conseil.com
www.agora-conseil.com

Sarl capital 27360€ - Naf 7022Z
RCS Boulogne 421 548 496 00023
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine.
Courtier en Assurance, Conseil en Investissement Financier.
Courtier en opération de banque et en service de paiement,
N°Orias : 07001679.

Carte transaction immobilière : N° CPI 6203 2016 000 006 757
www.orias.fr www.amf-france.org



CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

NOTRE RÉMUNÉRATION :

ANALYSE & CONSEIL

1er RDV (recueil infos) & Audit :

- Offert
- Introduisent la lettre de mission et le devis patrimonial qui fixent les honoraires en fonction des travaux qui seront à réaliser.

Conseil & Stratégies :

Notre but est de faire gagner plus d'argent à nos clients.
Les honoraires sont en grande partie calculés en % des gains réalisés, mais ils peuvent également être forfaitaires.
Seuls les honoraires garantissent la qualité et l'impartialité de l'étude et des préconisations

COURTAGE / INTERMEDIATION

La mission « intermédiation et courtage » est rémunérée par des commissions versées par nos fournisseurs (sociétés de gestion, Cie d'assurances, banques, promoteurs immobiliers, institutions de prévoyance...). Cette mission n'est donc pas facturée au client. Cependant, concernant les placements financiers ou assurances vie réalisés suite à un conseil en investissement facturé, aucune commission ne sera appliquée. Les frais de versements sont donc proches de 0%

SUIVI

La « mission suivi (à géométrie variable) fait l'objet d'un abonnement annuel en fonction des travaux demandés (suivi patrimonial, financier, fiscal, social, rémunération...). Ces travaux sont précisés dans la lettre de mission » abonnement de suivi ». Elle est rémunérée par des honoraires prélevés trimestriellement à terme échu.

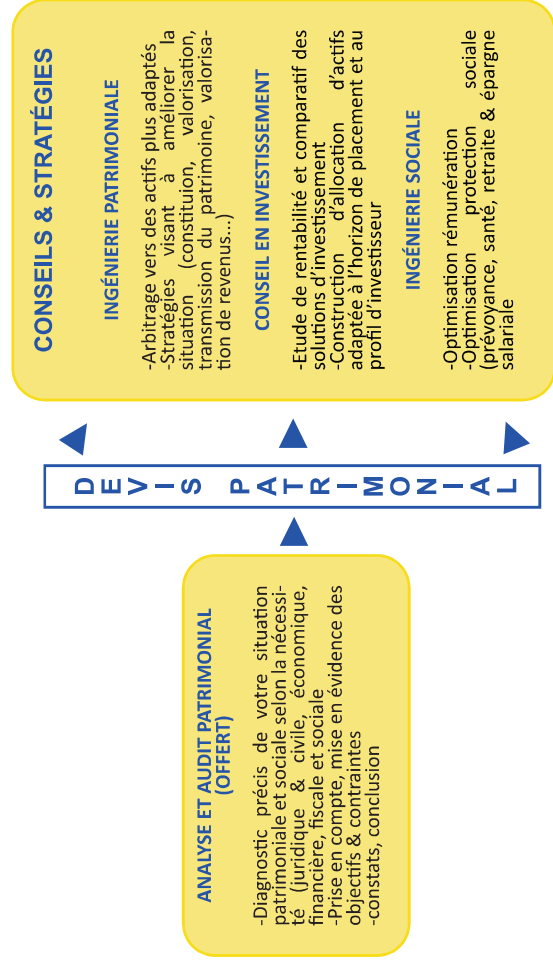
RÉGLEMENTATION :

Membre de la Chambre National des Conseils en Gestion de Patrimoine, organisme professionnel qui contrôle, régule et fait respecter la déontologie, la CNCGP regroupe 2000 Conseils en France.

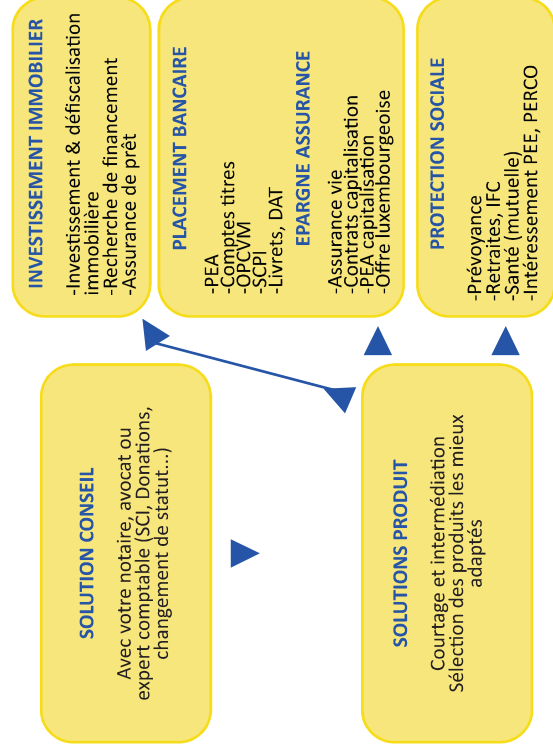
INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATION :

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

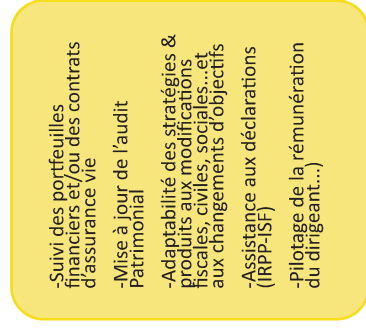
I . ANALYSE ET CONSEIL



II . PRESCRIPTION ET DISTRIBUTION



III . SUIVI : TRAVAUX A LA CARTE



PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES :

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Hervé Barthélémy en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez de ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

herve@agora-conseil.com

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

CONFIDENTIALITÉ :

En application de l'article 352-9 du règlement général de l'AMF : le Cabinet s'abstient, sauf accord express, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la CNCGP dans le cadre de ses missions de contrôle.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS :

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

-Le médiateur de l'autorité des Marchés Financiers, Mme Marielle Cohen-Branche 17, place de la Bourse 75002 Paris, cedex 2.

-Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AVELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr- consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.